

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base prévus par l'arrêté du Conseil fédéral du 30 mai 1941 réglant provisoirement les conditions de rétribution et d'assurance du personnel fédéral. Ils ne comprennent pas les allocations légales

7496

| S'adresser à | Place vacante | Traitement fr. | Délai d'inscription | Conditions d'admission |
|---|---|--|-------------------------|---|
| Chancellerie fédérale | Employée de bureau | | 12 février 1949 [1.] | Connaissance approfondie des langues allemande et française, bonne sténodactylographe, si possible, avoir des connaissances en comptabilité. Etudes commerciales. |
| Entrée en fonctions: Le plus tôt possible. | | | | |
| Président de la direction du laboratoire fédéral d'essai des matériaux et institut de recherches, Leonhardstr. 27, Zurich | Ingénieur de II ^e cl. | 6124 à 9436 | 22 février 1949 [2.] | Ingénieur civil diplômé, de préférence de langue maternelle française. Etre capable de vérifier des constructions du génie civil, d'opérer des calculs de statique et d'utiliser les résultats d'essais, ainsi que de se familiariser avec la technique des mesures en matière d'acoustique |
| Division de la justice, directeur des mensurations cadastrales | 1 ^{er} adjoint, évent. II ^e adjoint du directeur des mensurations | 9 712 à 13 024 ou 8 424 à 11 736 | 28 février 1949 [2.] | Diplôme de géomètre du registre foncier. Connaissances approfondies en matière de mensurations. Connaissance des langues officielles. Aptitudes pour la surveillance du cadastre et pour le service administratif |
| Direction des douanes à Bâle | Contrôleur au bureau principal des douanes de Bâle-poste | 4928 à 8240 | 13 février 1949 [1.] | Les candidats doivent avoir au moins le rang de vérificateur de l'administration des douanes |

| S'adresser à | Place vacante | Traitement fr. | Délai d'inscription | Conditions d'admission |
|--|--|-----------------|-------------------------|---|
| Direction générale des postes, télégraphes et téléphones à Berne | Vice-directeur de la division des télégraphes et des téléphones | 12 472 à 15 784 | 15 février 1949 [1.] | Etudes techniques complètes. Connaissance approfondie de la technique des transmissions électriques et expérience du service d'exploitation. Connaître le service administratif en général. Etre bon organisateur. Etre capable de diriger une division importante |
| Direction générale des postes, télégraphes et téléphones à Berne | Chef du service des téléphones | 11 092 à 14 404 | 15 février 1949 [1.] | Etudes techniques complètes. Connaissance approfondie et expérience du service des téléphones. Connaître le service administratif. Etre capable de diriger une sous-division |
| Direction générale des postes, télégraphes et téléphones à Berne | Chef du laboratoire de recherches et d'essais | 12 472 à 15 784 | 15 février 1949 [1.] | Etudes universitaires complètes d'ingénieur électricien ou de physicien. Connaissance approfondie de la technique des transmissions électriques (construction et exploitation, contrôle du matériel). Etre apte à diriger un service tant du point de vue scientifique qu'administratif |
| Direction générale des PTT, Division des télégraphes et des téléphones Berne | II ^e chef de section à la division des télégraphes et des téléphones (service du matériel technique et des ateliers) de la direction générale des PTT à Berne | 8 424 à 11 736 | 15 février 1949 [1.] | Expérience des achats de matériel; connaître le matériel et les appareils téléphoniques; savoir les langues officielles |
| Direction générale des chemins de fer fédéraux à Berne | Collaborateur au service psychotechnique de la division du personnel | | 15 février 1949 [1.] | Etre citoyen suisse. Age: 30 ans au plus. Bonne instruction générale et formation dans la psychologie pratique. Savoir au moins deux des langues officielles et, si possible, les trois |

Sera engagé provisoirement comme employé. Appointements à convenir.
Offres de service par lettre autographe accompagnée d'une *curriculum vitae*.
Photographie ainsi que toutes pièces propres à donner une image complète des études faites et des occupations antérieures.

| S'adresser à | Place vacante | Traitement fr. | Délai d'inscription | Conditions d'admission |
|---|---|----------------|-----------------------------|---|
| <p>Direction générale des chemins de fer fédéraux à Berne</p> | <p>Commis principal de II^e classe ou commis à la division du personnel des chemins de fer fédéraux à Berne</p> | | <p>12 février 1949 [1.]</p> | <p>Langue maternelle, l'allemand; bonnes notions de français et si possible d'italien. Bonne instruction scolaire. Avoir fait un apprentissage de commerce complet ou posséder le certificat d'études commerciales. La préférence sera donnée aux candidats qui sont déjà au service des chemins de fer fédéraux. Age: pas au-dessus de 28 ans</p> |
| <p>Direction du II^e arrondissement des chemins de fer fédéraux à Lucerne</p> | <p>Ingénieur de II^e cl. à la division des travaux (section des ponts) du II^e arrondissement des chemins de fer fédéraux à Lucerne</p> | | <p>15 février 1949 [2.]</p> | <p>Etudes universitaires complètes d'ingénieur civil. Avoir de l'expérience dans l'établissement de projets et la surveillance de constructions métalliques, en béton, en béton armé et en maçonnerie. La préférence sera donnée aux candidats connaissant bien la statique et ayant pratiqué dans le domaine des constructions métalliques, éventuellement de celles en béton armé</p> |

Mises an concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

| | |
|---------------------|------------------|
| In | Bundesblatt |
| Dans | Feuille fédérale |
| In | Foglio federale |
| Jahr | 1949 |
| Année | |
| Anno | |
| Band | 1 |
| Volume | |
| Volume | |
| Heft | 05 |
| Cahier | |
| Numero | |
| Geschäftsnummer | --- |
| Numéro d'affaire | |
| Numero dell'oggetto | |
| Datum | 03.02.1949 |
| Date | |
| Data | |
| Seite | 306-308 |
| Page | |
| Pagina | |
| Ref. No | 10 091 423 |

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.